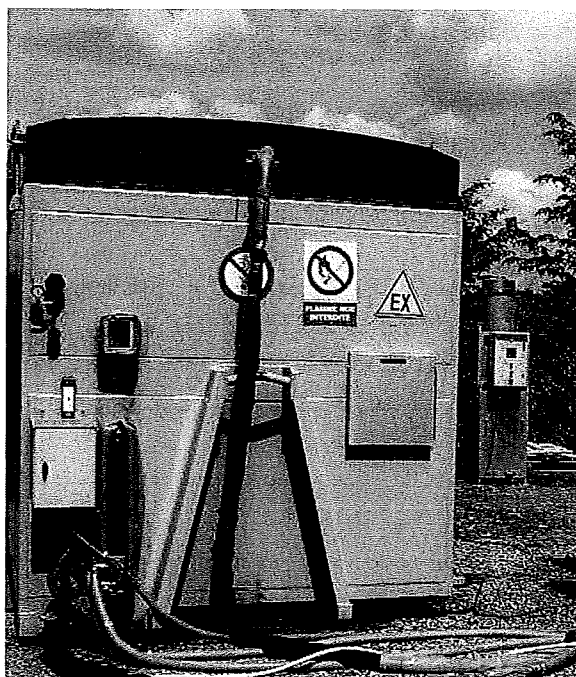


Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2013



La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales l'obligation pour les Maires de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce document vise à informer les élus, les usagers et le public en général sur les conditions techniques et financières d'exploitation des services d'élimination des déchets ménagers dont les Communes ont la responsabilité. L'organe délibérant de la collectivité l'examine dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport comporte des indicateurs sur l'organisation des différents services rendus aux usagers (collecte et élimination des déchets ménagers, collectes sélectives, déchetterie...), leur coût, les tonnages enlevés ou valorisés...

Lorsque la compétence « élimination des déchets » a été déléguée par chaque Commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il revient à son Président l'obligation de préparer le rapport annuel et de le soumettre à l'organe délibérant dont il est l'exécutif. Le document ainsi validé doit être ensuite transmis aux Maires des Communes membres avant le 30 septembre de l'année en cours, afin qu'ils puissent, à leur tour, le présenter à leurs Conseils Municipaux. Les usagers du service doivent pouvoir prendre connaissance en Mairie du document dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant l'assemblée délibérante.

CHAPITRE 1 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, créée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2002, assure depuis le 1^{er} janvier 2003 sur le territoire de ses 23 communes membres les missions suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- transfert, transport et traitement des déchets,
- création, aménagement, extension et exploitation de déchetteries,
- gestion des équipements destinés à la collecte et au traitement des déchets,
- organisation des collectes sélectives de déchets,
- information des usagers.

En 2013, la Communauté a organisé 4 services distincts : l'élimination des ordures ménagères, des matériaux valorisables, des déchets verts et l'accès aux déchetteries.

Le tableau ci-après récapitule par commune les engagements de la Communauté :

Communes	Ordures ménagères	Matériaux valorisables	Déchets verts	Déchetteries
Anceaumeville	x	x	x	Montville
Les Authieux	x	x	x	Montville
Bosc Guérard	x	x		Montville
Claville Motteville	x	x		Montville*
Clères	x	x		Montville
Eslettes	x	x	x	Montville
Esteville	x	x		Montville
Fontaine le Bourg	x	x	x	Montville
Fresquiennes	x	x	x	Montville
Frichemesnil	x	x		Montville
Grugny	x	x	x	Montville
La Houssaye Béranger	x	x	x	Montville
La Vaupalière	x	x	x	St Jean du Cardon.
Le Bocasse	x	x		Montville
Mont Cauvaire	x	x	x	Montville
Montigny	x	x	x	St Jean du Cardon.
Montville	x	x	x	Montville
Pissy-Pôville	x	x	x	St Jean du Cardon.
Quincampoix	x	x	x	Montville
Roumare	x	x		St Jean du Cardon.
St Georges s/Font.	x	x	x	Montville
St Jean du Cardon.	x	x	x	St Jean du Cardon.
Sierville	x	x		Montville

* depuis le 02/02/2009

1 – L'élimination des ordures ménagères

1-1 La collecte des déchets

Par délibération en date du 4 décembre 2006, la Communauté de Communes a confié, à compter du 1^{er} janvier 2007, la collecte des ordures ménagères à la société VEOLIA Propreté pour une durée totale de 7 ans.

Les déchets ménagers sont présentés à la collecte par les usagers en sac ou en poubelle traditionnelle. Certains habitants, commerçants ou artisans se sont équipés, à leur initiative, de bacs roulants. De plus et depuis 2006, la collectivité a opéré une dotation en bacs des adhérents à la redevance spéciale.

Le ramassage s'opère une fois par semaine pour toutes les communes de la Communauté, sauf :

- Montville qui bénéficie de deux collectes hebdomadaires compte tenu de la présence en nombre de logements collectifs,
- Clères qui bénéficie d'une seconde collecte réservée aux commerçants durant la période estivale (juillet et août) en raison du caractère touristique de cette commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la collecte en porte à porte est sélective, simultanée, et bi-compartmentée. Outre les ordures ménagères, la Communauté a procédé à la collecte des déchets assimilés, c'est à dire les déchets issus de l'activité artisanale, commerciale et des services publics locaux (Mairies, écoles ...)

1-2 Le traitement des déchets

La Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR) qui exploite notamment l'usine d'incinération et de valorisation des déchets VESTA. La Communauté a donc, depuis sa création, délégué à ce syndicat sa compétence « traitement ».

Les déchets collectés sont tout d'abord acheminés vers les centres de transferts suivants :

- celui de Montville, qui a pris place dans les bâtiments de l'ancienne unité de compostage du SICTOM, reçoit les ordures ménagères des communes de l'ex-SICTOM, de Claville Motteville,
- celui de Saint Jean du Cardonnay, qui jouxte l'unité de compostage des déchets verts, reçoit les déchets des communes de l'ex-SIECO,

Les déchets sont ensuite transférés à l'usine d'incinération VESTA qui les valorise sous forme énergétique (production d'électricité) ou de sous-produits recyclables (mâchefers).



2 - Les collectes séparatives de matériaux valorisables

2-1 La collecte du verre

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, la collecte sélective du verre est réalisée «en apport volontaire» par le biais de 55 conteneurs de 4m³ insonorisés, répartis sur les 23 communes au 31 décembre 2013, soit le ratio de 1 pour 500 habitants.

Par délibération en date du 19 décembre 2011, la Communauté de Communes a confié, à compter du 1^{er} janvier 2012, la collecte du verre à la société MINERIS (ex PATE SA) pour une durée totale de 3 ans.

Le verre est ensuite acheminé au centre de tri de Grand Quevilly géré par le SMEDAR pour y être trié puis expédié dans une verrerie pour recyclage.

2-2 La collecte des emballages

La Communauté de Communes assure également la collecte de tous les emballages agréés par la société Eco-Emballages, à savoir les déchets en acier (boîte de conserve), en aluminium (boisson gazeuse), en plastique (bouteille en PVC, PEHD ...) et les papiers-cartons.

Par délibération en date du 4 décembre 2006, la Communauté de Communes a confié, à compter du 1^{er} janvier 2007, la collecte des déchets recyclables à la société VEOLIA Propreté pour une durée totale de 7 ans (5 ans en base + 2 ans en option).

L'ensemble des emballages est ensuite acheminé au nouveau centre de tri du SMEDAR, pour y être trié et expédié vers différentes filières de recyclage. Les déchets valorisables font l'objet de soutiens financiers de la part de la société ECO – EMBALLAGES au bénéfice du SMEDAR, qui les répercute dans la tarification du coût de traitement.

3 - La collecte des déchets verts

En 2013, la Communauté de Communes a poursuivi la collecte optionnelle des déchets verts sur 15 des 23 communes (soit plus de 20 000 habitants bénéficiaires)

Par délibération en date du 21 février 2012, la Communauté de Communes a confié, à compter du 1^{er} avril 2012, cette prestation à la société VEOLIA Propreté pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Les déchets verts collectés en porte à porte sont ensuite dirigés vers l'unité de compostage de Saint Jean du Cardonnay gérée par le SMEDAR pour donner naissance, après maturation, à du compost réutilisable en agriculture ou en horticulture.

Les communes ayant bénéficié du service en 2013 sont les suivantes :

Communes	Fréquence de ramassage
Anceaumeville	quinzaine
Eslettes	hebdomadaire
Fontaine le Bourg	quinzaine
Fresquiennes	quinzaine
Grugny	quinzaine
La Houssaye Béranger	hebdomadaire
La Vaupalière	hebdomadaire
Les Authieux Ratieville	quinzaine
Mont Cauvaire	quinzaine
Montigny	hebdomadaire
Montville	quinzaine
Quincampoix	hebdomadaire
Pissy-Pôville	hebdomadaire
St Georges s/ Fontaine	quinzaine
St Jean du Cardonnay	hebdomadaire

4 - Les déchetteries

Au cours de l'année 2013, les habitants de la Communauté ont eu accès, selon leur lieu de résidence, aux déchetteries suivantes :

- la déchetterie communautaire de Montville, propriété de la Communauté de Communes (ex-SICTOM) est exploitée en régie par du personnel de la Communauté (gardiennage, accueil des usagers, gestion des enlèvements ...),
- la déchetterie de Saint Jean du Cardonnay, propriété de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA), est exploitée par la société SITA SNN,

Dotée de 10 bennes à quai, la déchetterie de Montville a été ouverte durant toute l'année 2013 aux habitants de l'ensemble des 23 communes de la Communauté. Les apports sont gratuits dans la limite de 3m³ par jour. Au delà, le prix au m³ est fixé à 15 €.

Les horaires d'ouverture étaient les suivants :

- du 15/06 au 15/09 tous les jours sauf le dimanche, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- du 16/09 au 14/06 tous les jours sauf le dimanche, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Depuis le 2 février 2009, les artisans n'ont plus accès à la déchetterie de Montville pour y déposer les déchets issus de leurs activités professionnelles. L'augmentation constante des tonnages de gravats et une détérioration des installations a conduit à interdire le levage des bennes aux abords des quais.

De plus, il est rappelé que cette surfréquentation dépassait les capacités techniques de notre déchetterie et générait des dépenses de fonctionnement supportées par tous les contribuables, d'où la nécessité de revoir le mode d'accueil des artisans.

Ainsi que le pratiquent toutes les déchetteries et collectivités environnantes, l'accueil des artisans fait l'objet, depuis le Lundi 2 février 2009, d'une tarification aux tonnages déposés sur les installations voisines du SMEDAR.

Si notre établissement assure l'exploitation du site, l'enlèvement et le traitement des déchets relèvent du SMEDAR, dans le cadre de sa délégation générale de compétences. Le tableau ci-après précise les matériaux acceptés et leurs filières de récupération :

Matériaux	Filières	Matériaux	Filières
GRAVATS	CET de classe 3 – Sociétés GRN, DSG et Morillon	BOIS	Incinération ou Chapelle Darblay (bois propre)
DECHETS VERTS	Plate-forme compostage de St Jean du Cardonnay	CARTON	Société CDIF à Pierrefitte
TOUT VENANT non incinérable	CET de classe 2 – IKOS à Fresnoy-Folny et CET Cauvicourt (14)	FERRAILLES	Société BIENSTOCK, ROUX, DUVAL, GDE, NORVAL et LEFBVRE
VERRE	Société BSN à Vayrs, Reims et Wingles	PILES	Société COREPILE à Paris
HUILES	Société LABO SERVICE à Givors	SOLVANT	Société LABO SERVICE à Givors
BATTERIES	Société GDE à Grand Quevilly	PAPIER	La Chapelle Darblay
PLASTIQUES	Société SITA à Bois Guillaume	PNEUS	Société Henry recyclage à St Aubin les Elbeufs
PEINTURE, VERNIS	Société TRIADIS à Grand Quevilly et SARP INDUSTRIES à Limay	DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	Sociétés Ecosysteme et Recylum

CHAPITRE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES DE FONCTIONNEMENT

1 - Les tonnages collectés et éliminés

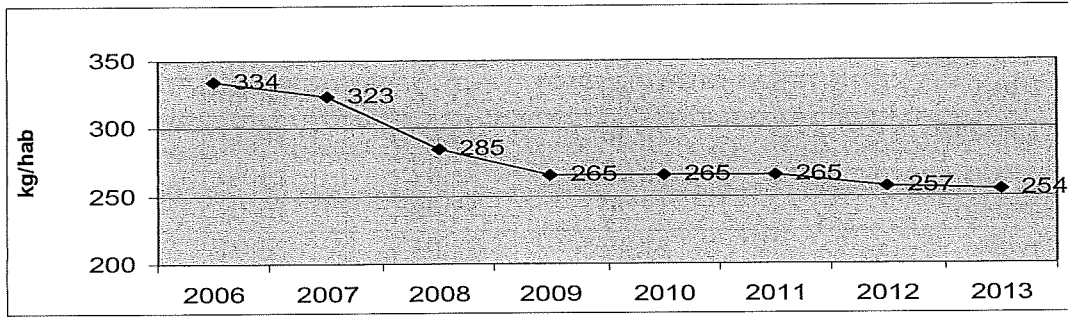
1-1 Les ordures ménagères

Le tableau ci-dessous indique les tonnages d'ordures ménagères collectés en 2013.

Tonnages	Nombre d'habitants collectés ¹	Ratio
6 992 t	27 550 hab.	254 kg/hab/an

¹ Population INSEE au 01/01/2013

Evolution 2006 / 2013 du ratio moyen d'ordures ménagères produites par habitant

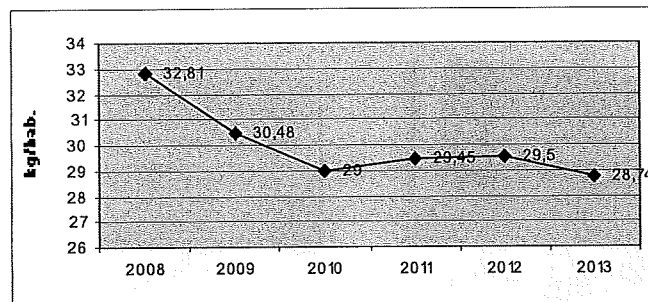


1-2 Le verre

Le tableau ci-après indique les tonnages de verre collectés en 2013

Périmètre	Tonnages	Nombre d'habitants collectés	Ratio
TOTAL	792 t	27 550 hab.	28,74 kg/hab/an

Evolution 2008 / 2013 du ratio moyen de verres produits par habitant

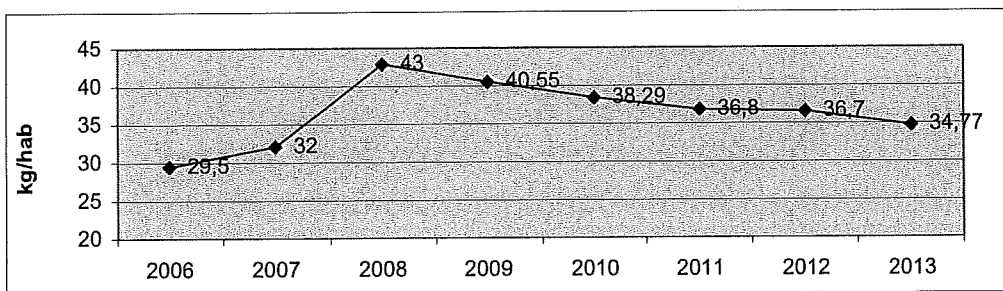


1-3 Les emballages

Le tableau indique les volumes d'emballages (recyclables + cartons) collectés en 2013 :

Périmètre	Tonnages	Nombre d'habitants collectés	Ratio
TOTAL	958 t	27 550 hab.	34,77 kg/hab/an

Evolution 2008 / 2013 du ratio moyen d'emballages² produits par habitant

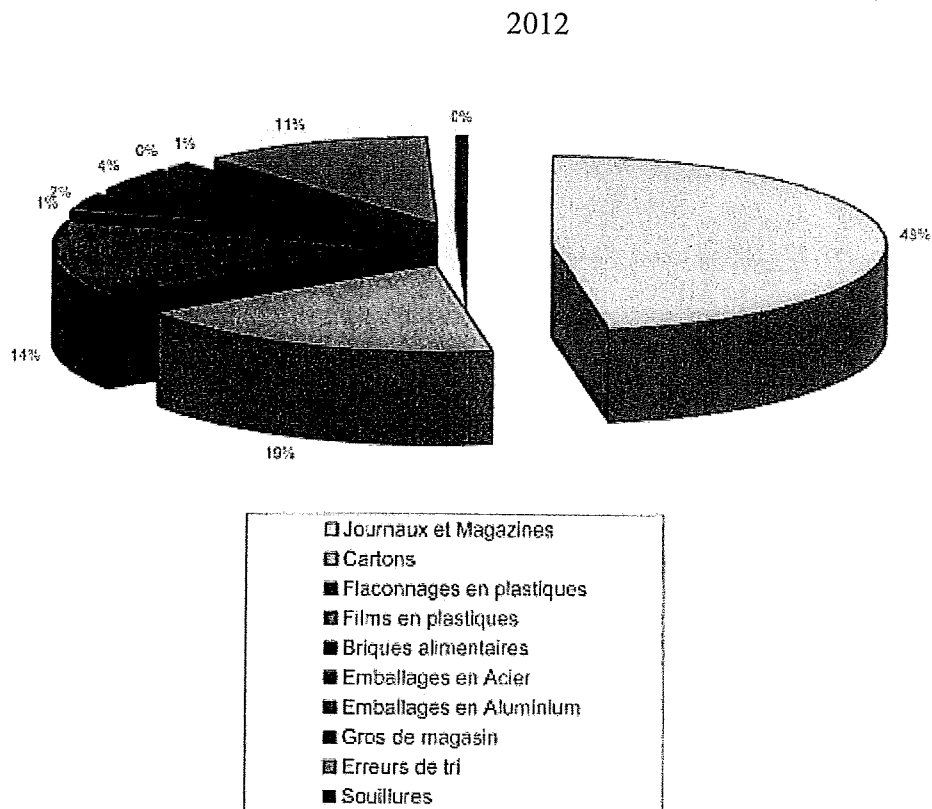


² Recyclables et cartons

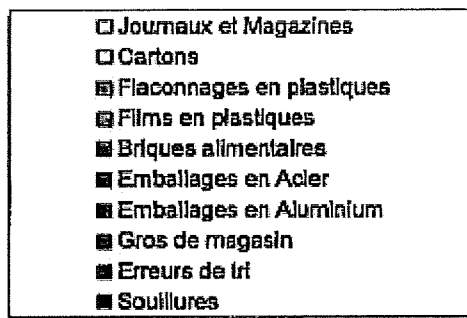
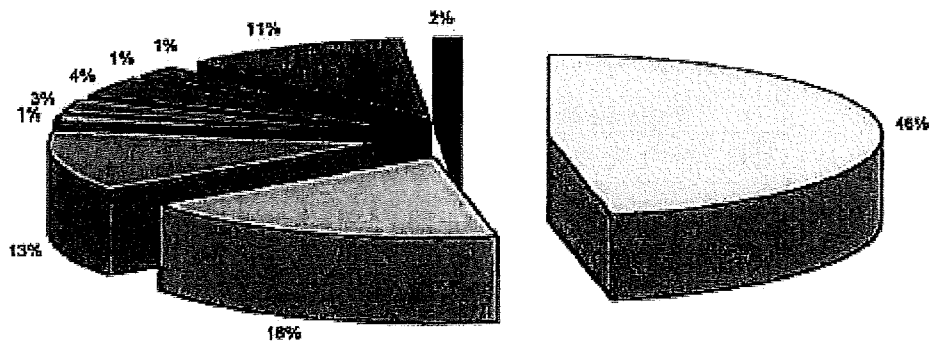
Performance globale de tri (en %)³ – source : Smedar

	2010	2011	2012	2013
CC St Saens	37,29	37,12	37,12	36,14
CCPM	23,60	25,16	24,80	24,01
CCPNOR	20,50	19,97	20,54	20
Somvas	22,97	25,42	24,96	26,62
Barentin	17,20	18,90	19,16	18,56
Pavilly	21,32	22,03	22,04	21,89
CCME	24,11	24,97	25,58	25,61
CREA	17,21	17,42	17,36	17,31
Smedar hors CREA	22,87	23,55	20,30	20,38
Smedar avec CREA	18,04	18,33	17,93	17,91

Composition moyenne d'une tonne de déchets ménagers recyclables sur la CCPNOR



³ ratio tonnage recyclables collectés / volume total collectés en porte à porte

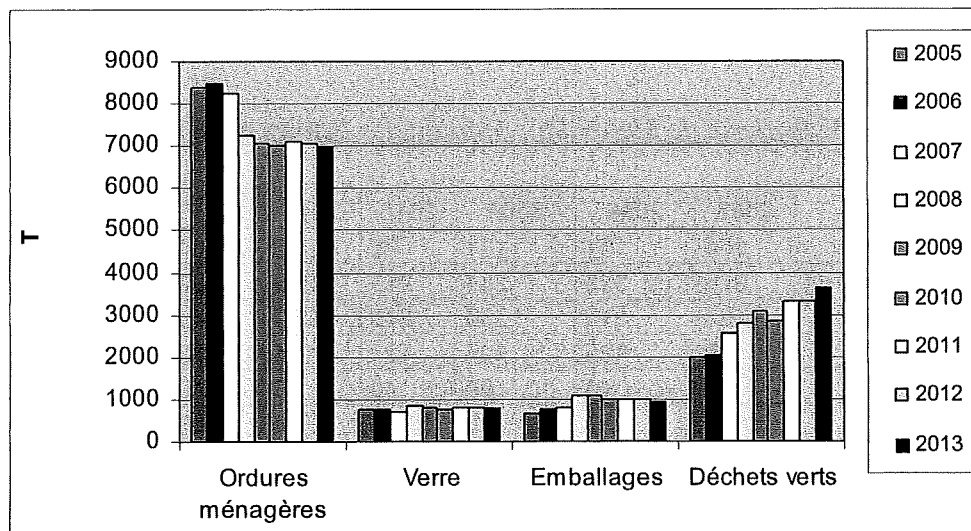


Les volumes de journaux, magazines et cartons constituent une part substantielle de cette catégorie de flux. Les erreurs de tri et les souillures atteignent un niveau identique à 2012, mais les erreurs de tri ont reculé de moitié entre les 1^{er} et 2^{eme} semestres 2013.

1-4 Les déchets verts

En 2013, la Communauté de Communes a explosé son record annuel en collectant en porte à porte 3 658 tonnes, avec une progression substantielle sur l'exercice précédent (+ 10 % par rapport à 2012).

Synthèse de l'évolution des tonnages collectés

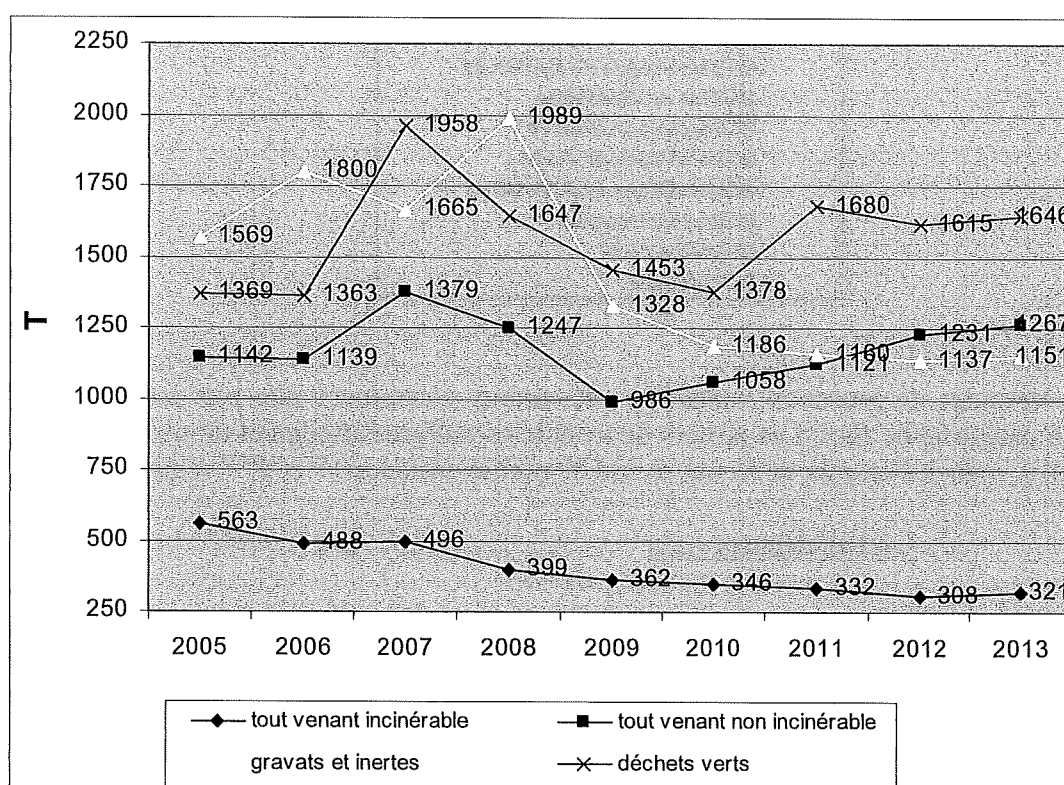


2 - Les volumes de déchets issus des déchetteries

Les données concernant la déchetterie de Saint Jean du Cardonnay ne sont pas reprises ici, cet équipement ne relevant pas de notre EPCI⁴. S'agissant de la déchetterie communautaire de Montville, les principaux résultats de l'année 2013 sont les suivants :

Type de déchets	tonnage
Tout venant incinérable	321
Tout venant non incinérable	1 267
Gravats et inertes	1 151
Déchets verts	1 646

Déchetterie de Montville : évolution des tonnages déposés depuis 2005



Déchetterie de Montville : rotation des bennes de dépôts

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Incinérable	164	131	101	96	85	84	91
non incinérable	376	328	234	250	258	284	297
déchets verts	434	315	250	246	299	280	308
gravats	170	182	124	121	114	108	125
papiers cartons	22	41	39	40	38	40	39
total	1166	997	748	753	794	796	860

⁴ Pour connaître les performances liées, le lecteur pourra donc utilement se rapprocher de la CREA, établissement public propriétaire.

Déchetterie de Montville : évolution de la fréquentation

Année	Particuliers	Autres	Total
2008	25 366	1 958	27 324
2009	23358	645	24 003
2010	21 524	507	22 031
2011	27 468	351	27 819
2012	32 664	209	32 873
2013	37 986	215	38 201





Concernant les Déchets Electroniques Electriques et Electro-ménagers, les résultats enregistrés en 2013 sont les suivants:

- **108 t collectées** (114 t en 2012)
- **11 839 appareils collectés** (12 836 en 2012)
- **4,2 kg/ hab** (4,5 kg / hab. en 2012)

Le détail par type de produit est le suivant :

🔍 Votre contribution à la collecte en 2013

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 25/11/2007

	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	Nombre d'appareils 2013	Progression des flux 2012/2013
 GEM HF	45,2	36,1	35,2	28,6	563	-18,7%
 GEM F	19,4	22,4	18,1	20,4	406	12,6%
 ECRANS	35,5	47,8	36,9	35,3	1 853	-4,6%
 PAM	24,7	22,7	23,5	23,6	9 017	0,4%
Total	124,8	129,0	113,8	107,9	11 839	-5,2%



Vous avez collecté
en 2013
11 839
appareils

Quant aux lampes, c'est-à-dire toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament, **332 kg ont été apportés en 2013** (121 kg en 2012), principalement des tubes fluorescents dits « néons » et des lampes fluorescentes dites « lampes basse consommation ».

Enfin, la collecte des textiles en apport volontaire a permis de récupérer à partir des 7 conteneurs implantés sur la CCPNOR **102 320 kg** (96 375 kg avec l'association « solidarités textiles » et 5 945 kg avec l'association « le relais 80 »). Cette collecte représentait 50 330 kg en 2012.

3 - Bilan sur le plan de prévention des déchets.

Par délibération en date d'octobre 2009, la CCPNOR est engagée aux cotés du Smedar et de l'Ademe dans un plan pluriannuel de prévention des déchets à l'échelle des 23 communes. 2009 et 2010 ont été consacrées au diagnostic du territoire et à la finalisation du programme d'actions déclinant les priorités retenues sur la CCPNOR, les premières initiatives s'étant concrétisées à partir de 2011.

Les actions menées en 2013 présentent le bilan suivant :

- Opération « composteurs individuels »

Après le succès de l'opération test menée sur 7 communes et 200 foyers en 2012, un suivi des foyers volontaires a été réalisé en 2013 avec entre autre la mise en place de fiches de suivi (4 fiches pour l'année). Le taux de retour de ces fiches a été satisfaisant et a permis d'identifier qu'en moyenne deux bio-seaux par foyer et par semaine ont été détournés vers le composteur. Constat positif, seuls 5 foyers sur 200 n'ont pas souhaité continuer l'expérience.

La CCPNOR a donc généralisé la distribution de composteurs auprès des particuliers, au moyen d'un marché de fournitures passé avec la société Plastic Omnium.

Des composteurs de type Quick (capacité 600 L) et des bioseaux (capacité 8L) ont été remis en 2013 à 300 foyers

Cette action a été soutenue financièrement par l'Ademe et le Département de la Seine Maritime. Le Smedar a accompagné ce projet avec la mise à disposition de maître composteur et éco-ambassadeur, en assurant également la communication et l'évaluation.

- Opération « composteurs collectifs »

Un recensement des bailleurs sur les différents territoires a été initié, aboutissant à des rencontres entre les élus, les bailleurs et le SMEDAR afin de définir les sites pouvant être mis en place.

A Montville, une nouvelle aire de compostage (2 composteurs, 20 bioseaux distribués) située dans la résidence Mont Réal 2 a été mise en service le 10 septembre 2013 en présence de la CCPNOR, de la ville de Montville et d'Habitat 76.

Le gisement réellement détourné de la collecte étant très difficile à appréhender, le tonnage évité par le compostage (collectif et individuel, hors initiative individuelle) est estimé comme suit :

- Tonnages évités = nombre de personnes ayant acquis un composteur (1 composteur = 1 foyer = 3 habitants) * 40 kg/habitant/an (moyenne nationale).
- Tonnage évité sur la CCPNOR par l'opération test : $195 * 3 * 40 = 23,40$ t
- Tonnage évité sur la CCPNOR en 2013 compostage individuel : $300 * 3 * 40 * 2 / 12 = 6$ t
- Tonnage évité sur la CCPNOR en 2013 compostage collectif : $20 * 3 * 40 * 3 / 12 = 0,6$ t

- Expérimentation de la méthanisation

Dans le cadre de la problématique des déchets verts, la CCPNOR a engagé en 2012 une réflexion avec la Ferme équestre de BOIS GUILBERT, à la recherche d'apport pour alimenter son unité de méthanisation.

Parallèlement, le SMEDAR, dans le cadre de l'exercice de ses compétences subdéléguées par les EPCI membres, a souhaité, à titre expérimental, diversifier la valorisation de ses déchets verts. La ferme équestre et le Smedar ont donc décidé de se rapprocher, afin de conclure un accord pour la livraison de déchets verts par le SMEDAR, en collaboration avec la CCPNOR, propriétaire de la déchetterie de MONTVILLE qui fournira les déchets verts destinés à la méthanisation.

Une convention tripartite a entériné cette collaboration en 2013 sur une durée expérimentale d'un an.

Rappel des caractéristiques et objectifs :

- apport de tonte par la CCPNOR entre le 1^{er} avril et le 31/10/2013 (8 mois)
- transfert des caissons entre Montville et Bois Guilbert par le Smedar
- facturation à la CCPNOR par le Smedar du transport des tontes jusqu'à l'unité de méthanisation, sur la base du tarif « Déchets verts, par caisson et par rotation » soit un montant de 86,06 € Hors TVA pour l'année 2013.
- pas de facturation de traitement des tontes conformes
- refacturation en cas de rapatriement à St Jean du Cardonnay d'apports non conformes (88,74€ HT / T)
- hypothèse d'évitement vers la filière « méthanisation » environ 170 t de tontes.

Bilan synthétique

- 130 tonnes et 28 rotations sur 6 mois
- 4,65 T / rotation
- Apport de qualité (aucune non-conformité)
- Taux de séparation perfectible (11,13%)

BILAN DETAILLE SEPARATION DES TONTES 2013

Ferme Equestre de Bois Guilbert				
MONTVILLE				
	Tontes		Hors tontes St Jean	
	TONNAGE	ROTATIONS	TONNAGE	ROTATIONS
Avril				
Mai	28,100	5	140,920	23
Juin	22,060	5	140,040	23
Juillet	23,260	6	180,820	36
Août	32,980	7	216,580	48
Septembre	15,060	3	172,940	34
Octobre	8,780	2	189,020	37
TOTAL	130,240	28	1040,320	201
TOTAL DV	1170,560			
Part tontes / hors tontes	11,13%		88,87%	
Moyenne T / rotation	4,65		5,18	
Véhicule	Benne Ampliroll			

- Education au tri et à la prévention des déchets (projet RECRE)

88 élèves bénéficiaires à l'école élémentaire de Fresquiennes :

- Petits/Moyens/Grands (25 élèves),
- Grandes sections/CP (25 élèves),
- CE1/CE2 (19 élèves),
- CM1/CME (19 élèves).

Spectacle « Garbage Land » : 400 élèves réunis à Montville le 20 juin 2013 avec remise de diplômes.

- Distribution de « stop-pub » sur la base du volontariat et à l'occasion de la distribution des sacs à déchets recyclables par les communes. Afin d'estimer les quantités d'Imprimés Non Sollicités (INS) déposées dans les boîtes aux lettres, une caractérisation a été menée auprès d'agents témoins du SMEDAR. Les agents témoins résidant sur le territoire de la CCPNOR ont ainsi été destinataires de 30 à 40 kg d'INS sur l'année selon la commune de résidence.
- Autres animations : festival de la terre (Pissy Poville, 7 et 8 septembre), fête des associations (Montville, 1^{er} septembre) : stand d'information, animation sur le gaspillage alimentaire....

CHAPITRE 3 : COUT DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION

1- Les dépenses liées à la collecte des déchets

Les dépenses de collecte sont directement liées aux contrats conclus entre la Communauté et les sociétés prestataires de service.

S'agissant de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts, les prix sont forfaitaires, négociés contractuellement sur la base d'un tonnage estimatif vérifié en début de marché et constant sur la durée du contrat. **Ces prix forfaitaires sont néanmoins révisables** périodiquement, selon une formule d'indexation inscrite dans les différents contrats, afin de tenir compte de l'évolution régulière des prix (main d'œuvre, gas-oil, entretien des véhicules)

Concernant le vidage des conteneurs en verre, les prix sont unitaires, c'est à dire que le coût des prestations varie en fonction des tonnages enlevés. **Ces prix sont également révisables** selon une formule prévue aux contrats.

Le tableau suivant consolide, en € TTC, les factures réglées au titre de la collecte en 2013 :

Budget voté BP 2013 1 087 300,00 €	VEOLIA			PATE	VEOLIA
	Collecte des OM et des DR en PAP	Collecte Etab. Grugny	Collecte des DR colonne de la déchetterie	Collecte sélective du verre	Collecte Déchets verts*
Crédits ouverts	755 000,00 €		2 300,00 €	30 000,00 €	300 000,00 €
décembre	61 076,31 €		191,43 €	2 414,70 €	16 174,80 €
Janvier	62 528,61 €			2 762,07 €	
février	62 528,61 €		392,43 €	2 268,04 €	
mars	62 528,61 €		196,22 €	2 253,44 €	
avril	62 528,61 €		196,22 €	2 555,55 €	28 047,78 €
mai	62 528,61 €		196,22 €	1 924,32 €	37 397,04 €
juin	62 646,39 €		196,22 €	2 652,60 €	37 397,04 €
juillet	62 646,39 €		196,22 €	2 513,95 €	37 397,04 €
août	62 646,39 €		196,22 €	3 388,91 €	37 397,04 €
septembre	62 646,39 €			1 602,51 €	37 397,04 €
octobre	62 646,39 €		392,43 €	2 159,30 €	37 397,04 €
novembre	62 646,39 €		196,22 €	2 560,66 €	37 397,04 €
décembre					
TOTAL	749 597,70 €		2 349,83 €	29 056,05 €	306 001,86 €
total toutes collectes	1 087 005,44 €				
Crédit / débit	5 402,30 €		- 49,83 €	943,95 €	- 6 001,86 €
% de consommation	99,28%		102,17%	96,85%	102,00%

2 - Les dépenses liées au traitement des déchets

Les dépenses de traitement des déchets sont acquittées exclusivement auprès du SMEDAR, dont la tarification distincte selon la nature de déchets est fixée par le Comité Syndical du SMEDAR, en intégrant les dépenses liées aux différents modes de traitement (incinération, stockage, valorisation, recyclage, reprise à titre gratuit par des repreneurs ...).

Outre le coût du traitement, les prix tiennent compte également des frais de transport des lieux de regroupement des déchets (centre de transfert pour les déchets collectés en porte à porte et déchetteries pour les autres) vers les unités de traitement ou de valorisation.

Le tableau ci-après présente les coûts acquittés au SMEDAR en 2013 (€ TTC) :

Budget voté	Traitement OM collecte PAP	Trait. DMR collecte PAP	Transp. + Trait. déchets verts (Veolia + déchetterie)	Traitement déchets verts déchetterie	Transp. + trait. déchetterie (bennes sauf DV)	Traitement DDM	Trait. déchets serv. tech	Trait. Déchets verts serv. Techues
1 491 110,00 €	820 000,00 €		190 000,00 €		300 000,00 €	20 000,00 €	44 000,00 €	23 000,0 €
octobre N-1								
Novembre N-1	61 265,08 €		11 651,96 €	5 959,75 €	19 616,55 €	1 222,34 €	1 866,25 €	2 768,20 €
Décembre N-1	60 825,97 €		- €	3 567,58 €	16 466,01 €	681,46 €	2 948,05 €	929,82 €
Janvier	66 840,40 €		- €	1 695,49 €	17 606,08 €	1 671,46 €	3 563,62 €	818,38 €
février	53 226,82 €		- €	1 538,45 €	18 562,16 €	1 030,91 €	2 616,35 €	1 153,74 €
mars	55 713,26 €		- €	3 391,68 €	18 587,45 €	1 493,90 €	2 763,15 €	685,37 €
avril	61 361,80 €		11 255,76 €	6 168,95 €	26 338,38 €	2 138,49 €	3 937,23 €	997,34 €
mai	65 226,83 €		19 108,50 €	8 456,03 €	25 562,94 €	1 466,05 €	4 234,49 €	2 239,80 €
juin	57 213,53 €		18 011,29 €	8 215,39 €	25 049,87 €	1 563,78 €	3 369,21 €	2 407,48 €
juillet	64 576,36 €		20 198,29 €	10 964,42 €	29 676,88 €	2 177,34 €	3 049,82 €	2 216,89 €
août	58 132,58 €		17 705,43 €	13 743,08 €	31 385,52 €	2 379,62 €	2 879,96 €	2 578,10 €
septembre	60 719,74 €		17 850,19 €	9 944,82 €	21 463,13 €	1 559,01 €	5 691,57 €	2 320,69 €
octobre	69 217,73 €		19 176,06 €	10 469,77 €	25 340,74 €	2 487,10 €	4 132,65 €	3 146,80 €
novembre								
décembre								
TOTAL	734 320,10 €		134 957,48 €	84 115,41 €	275 655,71 €	19 871,46 €	41 052,35 €	22262,61 €
total trait. Smedar	1 312 235,12 €							
Crédit / débit	85 679,90 €		-	29 072,89 €	24 344,29 €	128,54 €	2 947,65 €	737,39 €
% de disponibilité	10,45%		-15,30%		8,11%	0,64%	6,70%	3,21%

total dep traitement	1 312 586,54 €
prévision BP 2013	1 491 110,00 €
écart	178 523,46 €

3 - Les autres dépenses

La Communauté de Communes a également réalisé les dépenses suivantes en 2013:

- Participation Somvas: 351,42 €
- Fourniture de sacs-plastiques jaunes : 45 078,54€
- Frais de personnel déchetterie de Montville : 65 000,00 €

Il est rappelé que la somme due à la CREA (94 000 € pour la déchetterie de St Jean du Cardonnay) n'a pas été réglée sur l'exercice 2013. Enfin, la dette du service est intégralement remboursée.

4 - Le mode de financement du service

Le financement du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés a reposé en 2013 sur les principaux produits suivants :

- la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) acquittée par les propriétaires fonciers 2 600 745 €
- la redevance spéciale pour l'élimination des déchets des artisans, commerçants, administrations et entreprises 168 593 €
- la participation de l'Etablissement Public de Grugny 52 713 €
- les soutiens Ecosystem et Recylum 8 643 €
- les recettes Déchets métalliques reversées par le Smedar 6 645 €

Après une première application du taux unique voté à hauteur de 16,11% en 2008 puis ramené à 16% en 2009, les résultats favorables tant en collecte en porte à porte qu'en apport volontaire ont permis de ramener à 15,50 % le taux (part principale) en 2010 (reconduit en 2011).

La diminution intervenue en 2012 au seuil de 15 % pour la seule part principale a pu être maintenue en 2013. Un zonage proportionnel au service et conforme à la législation fiscale est en vigueur depuis 2010.

Evolution du taux de TEOM (part principale hors déchets verts)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Anceaumeville	15,10%	15,50%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Bosc Guérard St Ad.	16,75%	16,33%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Clères	15,77%	15,84%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Eslettes	13,88%	14,89%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Esteville	16,42%	16,16%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Fontaine le Bourg	13,71%	14,81%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Frichemesnil	15,44%	15,67%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Grugny	11,28%	13,59%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
La Houssaye Bér.	16,15%	16,03%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Le Bocasse	18,09%	17,00%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Les Authieux Ratié.	14,69%	15,30%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Mont Cauvaire	15,74%	15,82%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Montville	11,36%	13,63%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Quincampoix	14,31%	15,11%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Sierville	14,63%	15,27%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Claville - Motteville	14,52%	15,21%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Fresquiennes	17,72%	16,81%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
La Vaupalière	11,24%	13,57%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Montigny	13,07%	14,49%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Pissy-Pôville	14,26%	15,08%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
Roumare	14,20%	15,05%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
St Georges s/ Font.	16,48%	16,19%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
St Jean du Cardon.	11,12%	13,51%	16,11%	16%	15,50%	15,50%	15%	15%
moyenne	14,61%	15,25%	16,11%	16,00%	15,50%	15,50%	15%	15%

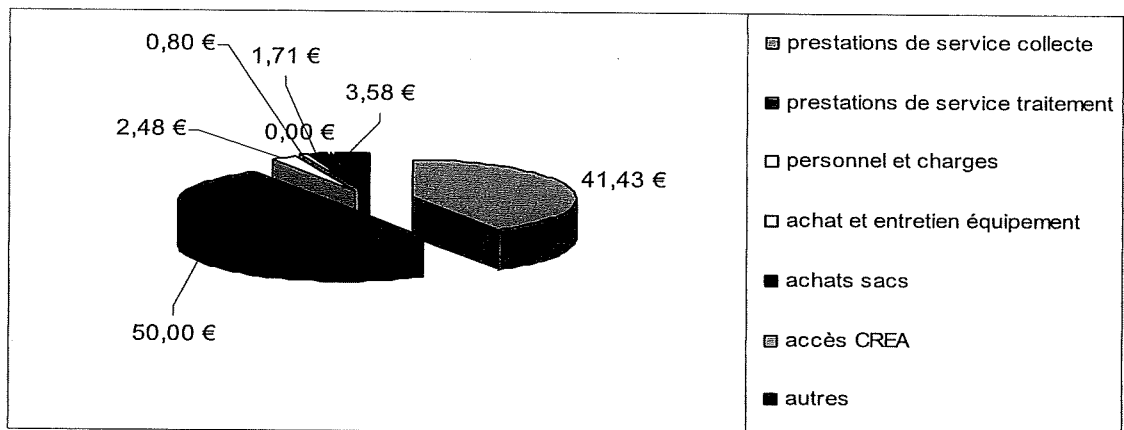
5 – Indicateurs financiers synthétiques

	Prévus BP 2013	Réalisé BP 2013	Restes à réaliser
Dépenses de fonctionnement	2 976 758,00 €	2 624 457,14 €	
Recettes de fonctionnement	2 976 758,00 €	3 000 989,37 €	
Déficit			
Excédent		376 532,23 €	

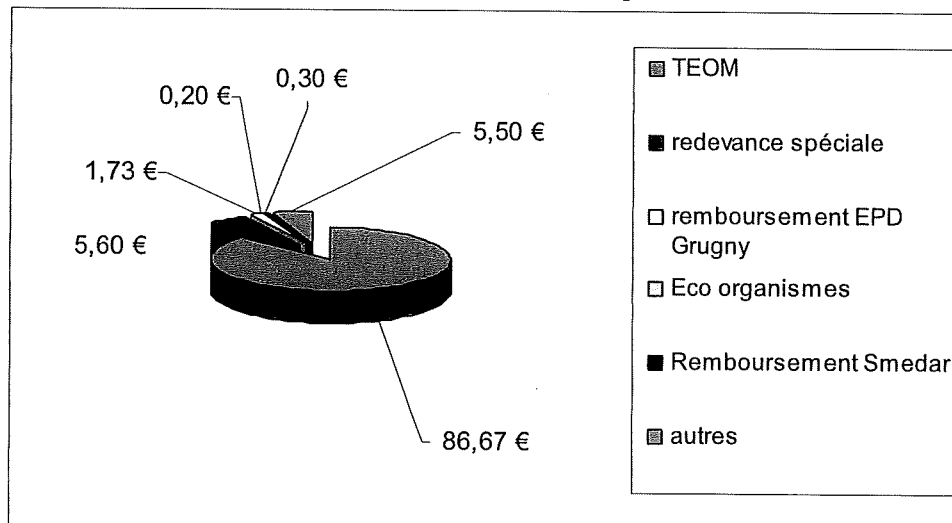
Dépenses d'investissement	125 100,00 €	29 189,07 €	88 025,00 €
Recettes d'investissement	125 100,00 €	40 035,19 €	12 456,00 €
Déficit			75 569,00 €
Excédent		10 846,12 €	

Coût par habitant : 95€

Une dépense type de 100 € de fonctionnement est composée de



Une recette type de 100 € de fonctionnement est composée de



Fait à Montville, le 16 Juin 2014,

Le Président,
Pascal MARTIN